



COMMUNIQUE DE PRESSE

3 mars 2017

LA BANANE FRANÇAISE CONTINUE SON COMBAT

L'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe & Martinique (UGPBAN) prend acte de l'ordonnance de référé lui enjoignant de modifier sa campagne de communication « La Banane Française, mieux que BIO, c'est possible ! », à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, au motif que cette campagne tendrait à associer la banane française à la production biologique.

L'UGPBAN dément catégoriquement les informations inexactes diffusées par l'Agence BIO dans son communiqué de presse du 1^{er} mars 2017, alors que celle-ci n'était pas associée au recours judiciaire.

Tout d'abord l'action en cause n'a été introduite que par un seul syndicat de transformateurs et de distributeurs de produits biologiques, et en aucun cas de producteurs.

En vérité, le juge a basé sa décision sur la forme et en aucun cas sur le fond.

Cette décision, de pure forme, ne contredit pas le fait que les bananes dites « bio » importées de certaines zones de production hors Union Européenne, ne respectent pas le cahier des charges de l'agriculture biologique européenne.

En effet, ces bananes sont labellisées Bio aux normes européennes **par un système dit d'« équivalence »** et arrivent sur le marché français et européen, sans que le consommateur puisse faire la différence avec un produit Bio européen.

A titre d'exemple, le rapport d'information du Sénat concernant les normes sanitaires et phytosanitaires applicables à l'agriculture des Outre-mer adopté par le Sénat le 7 juillet 2016 dresse le constat accablant suivant à propos de la labellisation bio :

« Paradoxalement, des productions biologiques des pays tiers moins exigeantes »... « que leurs homologues conventionnelles des RUP » (Régions ultrapériphériques de l'Europe)

*« envahissent le marché européen en profitant d'un étiquetage bio. Le consommateur européen ne peut être que trompé. Rien ne lui permet de savoir que le label bio des pays tiers est moins exigeant, et qu'en particulier les bananes bio de République dominicaine qui couvrent 80% du marché peuvent être traitées par **14 substances interdites** en agriculture conventionnelle dans l'Union européenne ».*

Ce constat est confirmé par un autre rapport ODEADOM de janvier 2014 de l'Agriculture Nutrition Développement (AND).

Il convient également de rappeler que l'épandage par voie aérienne est utilisé par les producteurs bio des pays producteurs non européens alors qu'il est interdit par la réglementation européenne.

Le consommateur en achetant un produit bio importé, n'est pas informé que ces substances et ces pratiques utilisées par les pays producteurs non européens sont interdites par l'Union européenne à ses propres producteurs.

L'Agence bio reconnaît elle-même, que les pays producteurs non européens devraient utiliser les mêmes produits phytosanitaires autorisés en bio en Europe, afin de renforcer la confiance des consommateurs.

La banane européenne est la seule banane au monde qui respecte 100% des normes sociales, environnementales, phytosanitaires, de sécurité et de traçabilité alimentaire définies par l'Europe.

Les producteurs de bananes de Guadeloupe et Martinique ne se battent pas contre le bio. Bien au contraire, leur combat a pour objectif le strict respect du bio européen pour une meilleure valorisation de cette production.

Contact Presse

Marie-Christine Duval
Agence **COMECLA**
portable : 06 61 50 98 09